

Association Archers Saintais

Assemblée générale extraordinaire et élective du 30 juillet 2021

Procès-verbal

(2 pages et 1 annexe)

Réunion à la salle d'entraînement - Début de séance à 19h15

15 participants et 5 procurations établies (voir annexe 1)

Ce qui porte à 20 le nombre de voix exprimées.

Le quorum est atteint

L'ordre du jour est le suivant.

- modification de l'article 6 des Statuts,
- élection des nouveaux membres du Conseil d'administration,
- élection du Bureau par le conseil d'administration.

1 – Modification de l'article 6 « Élections » des Statuts :

L'Assemblée vote à l'unanimité la modification du second paragraphe de l'article 6 des Statuts relatif à l'élection des membres du Conseil d'administration. La phrase « *membre de l'association depuis plus d'un an* » est supprimée, et le second paragraphe est désormais rédigé comme suit :

« Est éligible au Conseil d'administration toute personne âgée de seize ans au moins le jour de l'élection, ~~membre de l'association depuis plus d'un an~~, à jour de ses cotisations, et jouissant de ses droits civiques et politiques. ».

2 - Élection des nouveaux membres du conseil d'administration :

4 archers ont fait part de leur démission du Conseil d'administration : Béatrice et Jean-Luc Martinaud, Christophe Krazsewski, Denis Lambilliotte.

Après ces départs, le conseil d'administration est réduit à 8 membres : Philippe Charpentier, Christophe Daranlot, Michel Deganello, Sylvain Guillin, Jean-Luc Jacq, Pascal Le Romancer, Monique et Bernard Touche.

4 archers sont candidats pour entrer au Conseil d'administration : Olivier Douteau, Nicolas Quintin, Alain Massart, Grégory Mouilleron.

L'assemblée a procédé au vote, et a élu à l'unanimité les 4 candidats au conseil d'administration. Ce qui porte le nombre de membres du nouveau Conseil d'administration à 12 archers.

3 - élection du bureau par le conseil d'administration :

10 membres sur 12 du nouveau Conseil d'administration étaient présents à l'AG : Philippe Charpentier, Christophe Daranlot, Olivier Douteau, Sylvain Guillin, Jean-Luc Jacq, Pascal Leromancer, Grégory Mouilleron, Nicolas Quintin, Bernard et Monique Touche.
Le quorum est atteint pour la validité des délibérations du Conseil.

Les membres présents du nouveau Conseil d'administration se sont réunis pour procéder à l'élection des membres du Bureau.

Sont élus au Bureau de l'association :

- au poste de Président : Alain Massart,
- au poste de Secrétaire : Olivier Douteau,
- au poste de Trésorier : Jean-Luc Jacq qui est reconduit dans cette fonction.

Le Conseil d'administration a également désigné :

- au poste de Vice-Président : Grégory Mouilleron,
- au poste de Trésorier adjoint : Bernard Touche qui est reconduit dans cette fonction.

Fin de la séance à 19h45

Merci aux participants

A Saintes, le 4 août 2021

Le Président
Denis Lambilliotte

Le Secrétaire
Michel Deganello

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Denis Lambilliotte, featuring a stylized 'D' and 'L'. The signature on the right is for Michel Deganello, with a more fluid, cursive style.

Annexe

Association Archers Saintais

Assemblée Générale et Élective du 30 juillet 2021

Liste des participants

CHARPENTIER	PHILIPPE	
DARANLOT	CHRISTOPHE	
DOUTEAU	OLIVIER	dispose d'un pouvoir de Jean-Luc Martinaud
DUMONTET	CHRISTIAN	dispose d'un pouvoir de Bernard Marc
GUILLIN	SYLVAIN	
JACQ	JEAN LUC	
LAMBILLIOTTE	DENIS	dispose d'un pouvoir de Michel Deganello
LEROMANCER	PASCAL	
MAGNIEZ	ALAIN	dispose d'un pouvoir de Latetita Albinet
MOUGENOT	ALAIN	
MOUILLERON	GREGORY	
QUINTIN	NICOLAS	dispose d'un pouvoir de Christophe Kraszewski
TOUCHE	BERNARD	
TOUCHE	MONIQUE	
TREVISIOL	JULIEN	